

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019511	Date d'inspection Le 12 avril 2024	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 2		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iv)	12 avr. 2024	12 avr. 2024
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : Un employé n'a pas obtenu son certificat de premiers secours. Il est inscrit au cours. Ce membre du personnel ne doit pas être seul avec les enfants jusqu'à ce qu'il ait complété le cours. L'administrateur enverra la confirmation à QAM dès qu'il l'aura reçue.	24(1)(c)(vii)	12 avr. 2024	
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(d)	12 avr. 2024	12 avr. 2024
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(e)	12 avr. 2024	12 avr. 2024

### Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité a inspecté les éléments suivants au moment de l'inspection de surveillance :

- Activités quotidiennes et routine
- Aire de jeu intérieure, matériel et équipement
- Espace de rangement

Commentaires généraux

- Effets personnels
- Affiches visibles

QAM a observé des enfants participant à des activités artistiques, notamment de la peinture. Les enfants ont ensuite pris leur goûter et sont sortis jouer à l'extérieur.

QAM a discuté avec l'opérateur des plans pour les changements et les nouveaux centres, ainsi que des exigences pour les administrateurs.

Le ratio est conforme au moment de l'inspection.

original signé par  
Ashley Kelly

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 avril 2024

Date

original signé par  
Martine Macaque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 avril 2024

Date